

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **5 octobre 2021** à **19 h 30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : le maire, M. Richard Perreault, M^{mes} Liza Poulin, Nicole Ruel, Michèle Murray et Marie-Claude Collin, MM. Stéphane Dufour, Serge Paquette, Jean-François Pinard, Patrick Marineau et Stéphane Bertrand, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Normand Dupont, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Claude Deschuymer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Monsieur le Maire ouvre et préside la séance.

MOT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

**RÉSOLUTION...
2021-10-542**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts à l'ordre du jour :

- 19.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant le maintien de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville
- 19.2 Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la desserte des neiges usées entre les villes de Sainte-Thérèse et Blainville
- 19.3 Confirmation d'embauche - Conseiller santé, sécurité et mieux-être au travail - Service des ressources humaines
- 19.4 Confirmation d'embauche – Inspecteur en bâtiment et en environnement – Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-543**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel que le procès-verbal de la séance ordinaire du **14 septembre 2021** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2021-10-544

RÈGLEMENT 1418-165

M^{me} Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-165 modifiant le Règlement 1418 de zonage** de façon à **AUTORISER** dans la zone C-354 les restaurants, certains usages spécifiques de vente au détail ou de services et d'y établir des superficies maximales.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2021-10-545

RÈGLEMENT 1638

M^{me} Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1638 décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau de la façade du manège au Parc équestre, de mise à niveau du système de climatisation phase 1 de l'Hôtel de Ville, du plan de maintien des actifs (PDMA) et de divers travaux au poste de pompage de la Seigneurie Ouest, et un emprunt de 1 625 000 \$ à ces fins**.

M^{me} Marie-Claude Collin dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de règlement 1638 décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau de la façade du manège au Parc équestre, de mise à niveau du système de climatisation phase 1 de l'Hôtel de Ville, du plan de maintien des actifs (PDMA) et de divers travaux au poste de pompage de la Seigneurie Ouest, et un emprunt de 1 625 000 \$ à ces fins**.

RÉSOLUTION...
2021-10-546

**ACCEPTATION – DON ÉCOLOGIQUE
PAR PLACEMENTS CRÉMAZIE INC.
LETTRE D'INTENTION AU MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(MELCC) ET À ENVIRONNEMENT CANADA**

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation de son plan directeur de conservation, de gestion et de mise en valeur des milieux naturels, la Ville de Blainville a identifié différents secteurs de la Ville qui devraient faire l'objet d'une quelconque forme de protection eu égard à leurs grandes valeurs écologiques;

ATTENDU QU'une des formes de protection favorisée par la Ville consiste à se porter acquéreur de propriétés en acceptant un don écologique en contrepartie d'un visa fiscal émis par les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU QUE l'entreprise **PLACEMENT CRÉMAZIE INC.** souhaite faire don à la Ville des lots **5 098 476 et 5 098 463** du Cadastre du Québec, d'une superficie totale de 57 900,9 mètres carrés, dans le cadre du *Programme des dons écologiques*;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est un bénéficiaire admissible pour recevoir des dons de terrains à valeur écologique et qu'elle s'engage à ce que les propriétés acquises suite à de tels dons et les milieux naturels qui s'y trouvent soient affectés à la conservation perpétuelle pour le bénéfice des citoyens et celui des générations futures.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Stéphane Bertrand et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin :

- **D'ACCEPTER** la donation à la Ville de Blainville par l'entreprise **PLACEMENT CRÉMAZIE INC.**, des lots **5 098 476 et 5 098 463** du Cadastre du Québec, d'une superficie totale de 57 900,9 mètres carrés, dans le cadre du *Programme des dons écologiques*;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'intention au **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET**

DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) et à ENVIRONNEMENT CANADA;

- **D'AUTORISER** le maire, ou en son absence la maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer l'acte de donation et tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-547**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACCOMPAGNEMENT POUR LA DONATION D'UN
MILIEU NATUREL À BLAINVILLE
LOTS 5 098 476 ET 5 098 463**

Il est proposé par M. Stéphane Bertrand et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'accepter la proposition de l'organisme **NATURE-ACTION QUÉBEC** pour l'accompagnement de la municipalité dans la démarche d'acquisition par don écologique des lots **5 098 476 et 5 098 463** de **PLACEMENTS CRÉMAZIE INC.** pour un montant n'excédant pas **25 459 \$, non taxable**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1606.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-548**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **14 septembre 2021** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-549**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00148
AFFICHAGE (NOMBRE MAXIMAL D'ENSEIGNES DÉTACHÉES SUR
SOCLE)
99, RUE ÉMILIE-MARCOUX
(LOT 3 806 310)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-09-06.4** du 14 septembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Patrick Marineau et appuyé par M. Stéphane Bertrand qu'il soit accordé au lot **3 806 310** du Cadastre du Québec (*99, rue Émilien-Marcoux*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE l'installation d'une deuxième enseigne détachée sur socle**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, le nombre maximal d'enseignes détachées sur socle est fixé à un par terrain.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-550

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00150
NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL (MARGE AVANT)
76, RUE JEAN-GUYON
(LOT 6 357 328)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-09-06.1** du 14 septembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Stéphane Bertrand et appuyé par M. Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **6 357 328** du Cadastre du Québec (*76, rue Jean-Guyon*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge avant de 6 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-154, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant minimale de 15 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-551

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00176
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
(MARGE ARRIÈRE)
8, RUE DES CYPRÈS
(LOT 4 378 276)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-09-06.3** du 14 septembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M. Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **4 378 276** du Cadastre du Québec (*8, rue des Cyprès*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour l'agrandissement du bâtiment principal, une marge arrière de 5,65 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-325, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge arrière minimale de 7,5 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-552**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00184
AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL (MARGE AVANT
ET RAPPORT BÂTI/TERRAIN)
1210, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC
(LOTS 2 871 466 et 2 655 367)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-09-06.2** du 14 septembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Patrick Marineau et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin qu'il soit accordé aux lots **2 871 466 et 2 655 367** du Cadastre du Québec (*1210, boulevard Michèle-Bohec*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal :**

- **Une marge avant de 17,93 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone I-172, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant minimale de 18 mètres est prescrite;
- **Un rapport bâti/terrain de 0,45**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone I-172, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un rapport bâti/terrain maximal de 0,40 est prescrit.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-553**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00188
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE (MARGES
LATÉRALES TOTALES)
48, RUE DE MACORNET
(LOT 5 991 087)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-09-06.5** du 14 septembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Stéphane Dufour et appuyé par M^{me} Liza Poulin qu'il soit accordé au lot **5 991 087** du Cadastre du Québec (*48, rue de Macornet*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un total des marges latérales de 7 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-741, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, des marges latérales totales minimales de 8 mètres sont prescrites, et ce, à la condition suivante :

- QUE les arbres présents sur le site et identifiés au plan d'aménagement paysager soient conservés et, advenant qu'ils soient abattus, qu'ils soient remplacés par des arbres d'un calibre supérieur à 0,06 mètre mesuré à 1,4 mètre au-dessus du plus haut niveau du sol adjacent, de manière à assurer l'intimité des propriétés voisines.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-554**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00189
AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL (PLUSIEURS
OBJETS)
3, RUE MARCEL-AYOTTE
(LOTS 1 689 448 ET 2 655 374)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-09-06.6** du 14 septembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jean-François Pinard et appuyé par M^{me} Nicole Ruel qu'il soit accordé aux lots **1 689 448 et 2 655 374** du Cadastre du Québec (*3, rue Marcel-Ayotte*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

- **Un pourcentage de 55 % des cases de stationnement en cour avant**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone I-176, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un maximum de 25 % est prescrit;
- **Une entrée charretière du côté de la rue Marcel-Ayotte d'une largeur de 16 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone I 176, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, la largeur maximale est fixée à 12 mètres;
- **Trois (3) conteneurs localisés en cour intérieure**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone I-176, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, la localisation d'un conteneur doit être en cour latérale ou arrière.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-555**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2021-00137, 2021-00179, 2021-00183, 2021-
00160, 2021-00180, 2018-00098, 2021-00117, 2021-00181 ET 2021-
00186**

ATTENDU les recommandations du 14 septembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

- PIIA – 2021-00137** **76, rue Jean-Guyon**
Nouvelle construction - Bâtiment commercial
Recommandation **C.C.U. 21-09-05.1** et plans (**Annexe A**)
- PIIA – 2021-00179** **3, rue Marcel-Ayotte**
Les industries Trovac ltée
Agrandissement d'un bâtiment industriel
Recommandation **C.C.U. 21-09-05.2** et plans (**Annexe B**)
- PIIA – 2021-00183** **1210, boulevard Michèle-Bohec**
La Petite Bretonne
Agrandissement d'un bâtiment industriel
Recommandation **C.C.U. 21-09-05.3** et plans (**Annexe C**)
- PIIA – 2021-00160** **48, rue de Macornet**
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 21-09-05.4** et plans (**Annexe D**)
- PIIA – 2021-00180** **13, 63^e Avenue Ouest**
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 21-09-05.5** et plans (**Annexe E**)
- PIIA – 2018-00098** **23, rue de Montagny**
Modification au PIIA 2018-00098
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 21-09-05.6** et plans (**Annexe F**)
- PIIA – 2021-00117** **10, boulevard de la Seigneurie Est, local 110**
Sushi Shop
Enseignes murale et détachée
Recommandation **C.C.U. 21-09-05.7** et plans (**Annexe G**)
- PIIA – 2021-00181** **31, boulevard de la Seigneurie Est**
Rosette, prêt-à-manger
Enseignes murale et détachée
Recommandation **C.C.U. 21-09-05.8** et plans (**Annexe H**)
- PIIA – 2021-00186** **99, rue Émilien-Marcoux**
Enseigne détachée communautaire
Recommandation **C.C.U. 21-09-05.9** et plans (**Annexe I**)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Patrick Marineau et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2021-00137, 2021-00179, 2021-00183, 2021-00160, 2021-00180, 2018-00098, 2021-00117, 2021-00181 et 2021-00186** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à I »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-556

**APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-163 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Patrick Marineau et appuyé par M. Stéphane Bertrand que le *Premier projet de règlement 1418-163 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncé dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-557

**APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-165 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 6 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que le *Premier projet de règlement 1418-165 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncé dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-558

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2018-089
COUPE LONGITUDINALE
DE BORDURES DE BÉTON**

ATTENDU QUE par sa résolution **2019-02-093** adoptée le 19 février 2019, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **CONSTRUCTION S.R.B. SCC** pour la réalisation des travaux de coupe longitudinale de bordures de béton pour l'année 2019;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la troisième année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Stéphane Dufour et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de renouveler le contrat de la compagnie **CONSTRUCTION S.R.B. SCC** pour la coupe longitudinale de bordures de béton pour l'année 2022, au montant de **19 917,37 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02-615-00-521*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...

AUTORISATION DE SIGNATURE

2021-10-559

**LETTRE D'ENTENTE 2021-09-21 AVEC LE
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE (S.C.F.P.) SECTION LOCALE
2301– COLS BLEUS**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2021-09-21** concernant la réembauche de l'employé numéro 931 avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – Cols bleus**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-560**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CADRE TEMPORAIRE AU SERVICE
DES FINANCES**

ATTENDU QUE M^{me} Alice Denis a été embauchée au poste cadre de « Coordonnateur à la régie et aux organismes externes – Administration et comptabilité » au Service des finances, à compter du 27 septembre 2021, par la résolution 2021-09-508 adoptée à la séance ordinaire du 14 septembre 2021;

ATTENDU QU'il est opportun d'assurer une transition avec l'ancienne titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de confirmer l'embauche de **M^{me} Martine Béland** au poste cadre temporaire de « Coordonnateur à la Régie et aux organismes externes – Administration et comptabilité » au Service des finances, à partir du 1^{er} octobre 2021, pour une durée approximative de onze (11) semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-561**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
TECHNICIEN INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Il est proposé par M. Stéphane Dufour et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de confirmer l'embauche de **M. Benoit Trahan** au poste permanent de « Technicien en informatique et bureautique » au Service des technologies de l'information en date du 12 octobre 2021, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-562**

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 août au 15 septembre 2021** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...

ACCEPTATION DE SOUMISSION

2021-10-563

**DOSSIER SG2019-052-1 P
SORTIE 24 DE L'AUTOROUTE 640 EST
DÉVELOPPEMENT MIXTE**

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9200-2088 QUÉBEC INC. (Duroking construction)** pour les travaux requis pour le développement mixte de la sortie 24 de l'autoroute 640 Est, au montant de **9 175 798,45 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1607-1, le tout conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à la signature d'une entente avec le ministère des Transports du Québec et à l'autorisation des travaux par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-564**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2020-025 P
RUISSEAU 6200 – TRAVAUX PRÉVENTIFS
DE STABILISATION - PHASE 2**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Michèle Murray d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9267-7368 QUÉBEC INC. (A. Desormeaux Excavation)** pour la deuxième phase des travaux préventifs de stabilisation du Ruisseau 6200, au montant de **8 466 986,88 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier un montant de 8 252 606,15 \$ à même les fonds prévus au Règlement 1632 et un montant de 214 380,73 \$ à même les fonds prévus au Règlement 1634, le tout conditionnellement à l'approbation des deux règlements par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'autorisation des travaux par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et par Pêches et Océans Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-565**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1600-1

ATTENDU QU'en date du 14 septembre 2021, le *Projet de règlement 1600-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Patrick Marineau que le *Règlement 1600-1 modifiant le Règlement 1600 décrétant un programme d'aide financière pour la rénovation commerciale et pour le remplacement d'enseignes détachées* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-566**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1642

ATTENDU QU'en date du 14 septembre 2021, le *Projet de Règlement 1642* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M^{me} Michèle Murray **D'APPROUVER** le *Règlement 1642 décrétant l'exécution de travaux de mise aux normes de la ventilation des garages des deux casernes, ainsi que le remplacement de la génératrice au poste de surpression Renaissance, et un emprunt de 1 000 000 \$ à ces fins.*

DE DÉCRÉTER que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-567

APPROBATION – RÈGLEMENT 1643

ATTENDU QU'en date du 14 septembre 2021, le *Projet de Règlement 1643* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Michèle Murray **D'APPROUVER** le *Règlement 1643 décrétant l'exécution de travaux d'inspection et de réparation d'égouts, de mise aux normes du poste de pompage Castillo et d'ajout de télémétrie aux postes de pompage – phase 2, et un emprunt de 980 000 \$ à cette fin.*

DE DÉCRÉTER que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-568

APPROBATION – RÈGLEMENT 1644

ATTENDU QU'en date du 14 septembre 2021, le *Projet de Règlement 1644* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Stéphane Dufour et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin **D'APPROUVER** le *Règlement 1644 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement des parcs, d'ajout d'enseignes au parc équestre et de remplacement du réseau d'éclairage décoratif.*

DE DÉCRÉTER que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Serge Paquette quitte son siège à 20 h 37.

RÉSOLUTION...
2021-10-569

APPROBATION – RÈGLEMENT 1645

ATTENDU QU'en date du 14 septembre 2021, le *Projet de Règlement 1645* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Stéphane Dufour et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin **D'APPROUVER** le *Règlement 1645 décrétant l'exécution de travaux de réfection des chaussées, pistes cyclables, passages piétons et trottoirs, d'ajout de mesures de modération de la vitesse, de réhabilitation de conduites d'eau potable et de remplacement de vannes, et de reconstruction d'un terrain de baseball au Parc Blainville, et un emprunt de 6 625 000 \$ à ces fins.*

DE DÉCRÉTER que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-570

NOMINATION DE MEMBRES
COMMISSION JEUNESSE

ATTENDU QUE par sa résolution 2020-09-454, le conseil nommait les cinq (5) membres citoyens sur la Commission jeunesse pour un mandat de deux (2) ans;

ATTENDU QUE le conseil a jugé opportun de créer deux autres postes de membre-citoyen sur la Commission jeunesse;

ATTENDU QUE M. Naoual Khelifi a remis sa démission en date du 15 septembre 2021;

ATTENDU QU'aux termes d'un processus de sélection pour de nouvelles candidatures, trois candidats aux profils différents ont su se démarquer;

ATTENDU QUE Mme Nada Khedidem, qui avait remis sa démission en date du 3 juin 2021, a émis le souhait de réintégrer la commission et que cette demande a été recommandée par la commission;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M. Jean-François Pinard de :

- Nommer les personnes suivantes comme membres-citoyens de la **Commission jeunesse** pour une période de deux ans, savoir : Corrine Belley, Audrey Daigneault et Roxanda Mirzac;
- Réintégrer Nada Khedidem pour le reste de son mandat.

M. Serge Paquette reprend son siège à 20 h 40 pendant le déroulement de ce point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-571

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Patrick Marineau d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice générale adjointe – Administration et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02-110-00-693 et 02-110-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Michèle Murray quitte son siège à 20 h 47 pendant le déroulement de ce point.

RÉSOLUTION...
2021-10-572

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ACTE DE SERVITUDE
PARTIE DU LOT 6 419 352
BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC**

Il est proposé par M. Stéphane Bertrand et appuyé par M. Patrick Marineau que soit accordé à **BELL CANADA et HYDRO-QUÉBEC**, une servitude pour le passage des lignes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication, aériennes, souterraines ou les deux, comprenant notamment les poteaux, haubans, câbles, fils, ancrages, supports, conduits, piédestaux, puits d'accès et tous autres appareils ou accessoires, sur une partie du lot **6 419 352** du Cadastre du Québec, dont l'assiette de servitude est montrée au plan accompagnant une description technique préparée par Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre, le 22 mai 2021, minute 12 848.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-573

**AUTORISATION DE SIGNATURE
SERVITUDE ÉCOLOGIQUE
PARTIES DES LOTS 5 002 570 ET 5 014 767
DU CADASTRE DU QUÉBEC
9224-8111 QUÉBEC INC.
QUARTIER CHAMBÉRY**

Il est proposé par M. Stéphane Dufour et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'autoriser, conformément à la réglementation d'urbanisme, l'acquisition sans considération d'une servitude écologique, de non-construction et à des fins de conservation sur une partie des lots **5 002 570 et 5 014 767** du Cadastre du Québec, situés dans le quartier Chambéry, telle que montrée à la description technique et au plan préparé par M. Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, le 2 septembre 2021, minute 29 553;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-574

AUTORISATION DE SIGNATURE
SERVITUDE ÉCOLOGIQUE
PARTIES DES LOTS 5 002 574 ET 5 002 644
DU CADASTRE DU QUÉBEC
9224-8111 QUÉBEC INC.
QUARTIER CHAMBÉRY

Il est proposé par M. Stéphane Dufour et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'autoriser, conformément à la réglementation d'urbanisme, l'acquisition sans considération d'une servitude écologique, de non-construction et à des fins de conservation sur une partie des lots **5 002 574 et 5 002 644** du Cadastre du Québec, situés dans le quartier Chambéry, telle que montrée à la description technique et au plan préparé par M. Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, le 2 septembre 2021, minute 29 553;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Mme Michèle Murray reprend son siège à 20 h 49 pendant le déroulement de ce point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-575

AUTORISATION DE SIGNATURE
SERVITUDE DE DRAINAGE SUR UNE PARTIE
DES LOTS 5 887 350 À 5 887 358 ET 6 328 766 À 6 328 769
63^e AVENUE OUEST

Il est proposé par M. M. Jean-François Pinard et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser l'acquisition, sans considération, d'une servitude de drainage des eaux de surface sur une partie des lots **5 887 350 à 5 887 358 et 6 328 766 à 6 328 769** du Cadastre du Québec, telle que montrée à la description technique et au plan préparés par M. Robert Mathieu, arpenteur-géomètre, le 10 mars 2020, minute 3765.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-576

MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT
9399-6825 QUÉBEC INC.
PARTIE DU LOT 6 357 328
RUE JEAN-GUYON

ATTENDU QUE par sa résolution 2021-07-400, adoptée le 6 juillet 2021, le conseil acceptait l'offre d'achat de la compagnie **9399-6825 QUÉBEC INC.** et autorisait ainsi la vente d'une partie du lot **6 357 328** du Cadastre du Québec, situé sur la rue Jean-Guyon;

ATTENDU QUE cette offre d'achat accordait à l'Acheteur une période de vérification diligente de cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 3 novembre 2021;

ATTENDU QU'en date du 24 septembre 2021, la compagnie **9399-6825 QUÉBEC INC.** avisait la Ville qu'un délai supplémentaire de vérification diligente serait requis en raison des délais causés par le manque de disponibilités des professionnels et afin d'avoir tous les éléments en main pour aller de l'avant avec l'acquisition de l'immeuble;

ATTENDU QUE la Ville a intérêt à ce qu'une période supplémentaire de vérification diligente soit accordée à l'Acheteur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Stéphane Bertrand et appuyé par M. Patrick Marineau que la Ville accorde à la compagnie **9399-6825 QUÉBEC INC.** une période supplémentaire pour effectuer sa vérification diligente, soit jusqu'au **30 janvier 2022.**

QUE tous les autres termes et conditions de l'offre demeurent inchangés.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-577

MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT
9420-0730 QUÉBEC INC.
LOT 6 458 114 (ANCIENNEMENT PARTIE
DU LOT 6 352 273)
RUE JEAN-GUYON

ATTENDU QUE par sa résolution 2020-12-615, adoptée le 8 décembre 2020, le conseil acceptait l'offre d'achat de la compagnie **9420-0730 QUÉBEC INC.** et autorisait ainsi la vente d'une partie du lot **6 352 273** du Cadastre du Québec (nouveau lot 6 458 114), situé sur la rue Jean-Guyon;

ATTENDU QUE par sa résolution 2021-04-223, adoptée le 13 avril 2021, le conseil acceptait d'accorder à la compagnie **9420-0730 QUÉBEC INC.**, une période supplémentaire de 60 jours, soit jusqu'au 6 juin 2021, pour effectuer sa vérification diligente;

ATTENDU QU'à ce délai additionnel pour la vérification diligente s'ajoutent les délais pour la préparation des plans par l'arpenteur-géomètre, du dépôt du lot au Cadastre officiel, de la préparation de l'acte de vente occasionnant ainsi le report des étapes relevant des règles de PIIA et l'émission du permis ;

ATTENDU QUE la Ville a intérêt à ce qu'une période supplémentaire soit accordée à l'Acheteur pour terminer sa construction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Stéphane Bertrand et appuyé par M. Patrick Marineau que la Ville accorde à la compagnie **9420-0730 QUÉBEC INC.** une période supplémentaire de cinq (5) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022, pour effectuer la construction de son immeuble sans pénalité et que les conditions de l'offre d'achat soient modifiées en conséquence.

QUE tous les autres termes et conditions de l'offre demeurent inchangés.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-578

ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ
DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes;

ATTENDU QUE l'engagement de la Ville de Blainville est requis pour toute la durée du contrat, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 juin 2022;

ATTENDU QU'il est opportun pour la municipalité d'adhérer à ce dossier d'achats regroupés du Centre d'acquisition gouvernementales pour se procurer du papier pour photocopieurs et imprimantes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Patrick Marineau d'adhérer au dossier d'achats regroupés du **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES** pour l'acquisition de papier de photocopieurs et imprimantes pour un montant annuel approximatif de **12 500 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *04-140-40-00*.

M. Stéphane Bertrand quitte son siège à 20 h 54 pendant le déroulement de ce point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-579

DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS
AU 31 AOÛT 2021

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Patrick Marineau de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, des états comparatifs suivants :

- Un état comparant les revenus et les dépenses de l'exercice financier en cours, à la date du **31 août 2021**, avec ceux de l'exercice précédent pour la période correspondante;
- Un état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier en cours, à la date du **31 août 2021**, avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-580

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Patrick Marineau de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **septembre 2021** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-581

ÉMISSION D'OBLIGATIONS
AU MONTANT DE 22 942 000 \$
QUI SERA RÉALISÉ LE 29 OCTOBRE 2021
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 22 942 000 \$ qui sera réalisé le 29 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1237	37 300 \$
1267	40 300 \$
1296	100 400 \$
1336	197 400 \$
1296	400 200 \$
1341	1 287 500 \$
1405	17 605 200 \$
1445	414 800 \$
1501	810 900 \$
1507	85 300 \$
1511	116 900 \$
1518	111 400 \$
1532	219 400 \$
1595	515 000 \$
1613	1 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements

d'emprunts numéros **1296, 1341, 1405, 1595 et 1613**, la Ville de Blainville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Patrick Marineau que les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du **29 octobre 2021**;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, **le 29 avril et le 29 octobre de chaque année**;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*;
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation **CDS inc. (CDS)** et seront déposées auprès de **CDS**;
- **CDS** agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et **CDS**;
- **CDS** procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et la directrice générale adjointe – Administration et trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* »;
- **CDS** effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, **CDS** prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

**C.P.D. DE L'ENVOLÉE
13845, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
MIRABEL, QC
J7J 1A1**

- les obligations soient signées par le maire et la directrice générale adjointe – Administration et trésorière. La Ville de Blainville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros **1296, 1341, 1405, 1595 et 1613** soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du **29 octobre 2021**), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros **1405, 1595 et 1613** soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du **29 octobre 2021**), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

M. Stéphane Bertrand reprend son siège à 20 h 56 pendant le déroulement de ce point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-582

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (l'UMQ) POUR L'ACHAT
DE CARBURANTS EN VRAC
1^{er} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2025**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a reçu une proposition de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel, précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles, précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Stéphane Dufour et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que la Ville de Blainville confirme son adhésion au **Regroupement d'achat de carburants en vrac** géré par l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de la municipalité;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par la ville conformément à ce qui est prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-583

**NOMINATION DE MEMBRES SUR LES
COMITÉS DE RETRAITE**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Patrick Marineau :

- De nommer monsieur Normand Dupont, directeur général adjoint, à titre de :
 - Membre votant du Comité de retraite des employés policiers et cadres de la Ville pour y représenter la Ville, le tout conformément à l'article 11.1.2 du Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville;
 - Membre non-votant du Comité de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville pour y représenter la Ville, le tout conformément à l'article 11.1.2 du Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville;
- De nommer madame Mélissa Gutiérrez, directrice du Service des ressources humaines, à titre de :

- Membre votante du comité de retraite des employés policiers et cadres de la Ville pour y représenter la Ville, le tout conformément à l'article 11.1.2 du Règlement 1636 concernant le régime de complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville;
- Membre votante du comité de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville pour y représenter la Ville, le tout conformément à l'article 11.1.2 du Règlement 1637 concernant le régime de complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-584**

**TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS
D'UNE PARTIE DES REVENUS DE
LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC – ANNÉES 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution* gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce *Guide* qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Patrick Marineau que la Ville de Blainville :

- **APPROUVE** la programmation des travaux datée du 15 septembre 2021 jointe à la présente résolution qui sera déposée au **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** selon le *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;
- **S'ENGAGE** à respecter les modalités de ce *Guide* qui s'appliquent à elle;
- **S'ENGAGE** à être seule responsable et à **DÉGAGER** le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- **AUTORISE** l'envoi au **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de la programmation de travaux no 2 joint à la présente et de tous les autres documents exigés par le *Ministère* en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* en date du 7 juillet 2021;
- **S'ENGAGE** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- **S'ENGAGE** à informer le **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- **ATTESTE** que la programmation de travaux no 2 jointe au présent rapport de recommandation comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-585

**ACCEPTATION DE PROPOSITIONS
TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA
NOUVELLE MOTO DU SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M^{me} Michèle Murray d'accepter les propositions suivantes:

- De la compagnie **BELL MOBILITÉ – DIVISION RADIO** pour le transfert de la radio-voix sur la nouvelle moto du Service de police, au montant de **3 076,48 \$ taxes incluses**;
- De la compagnie **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour le transfert du radar « doppler », au montant de **1 718,66 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à emprunter la somme de 4 795,14 \$ à même le fonds de roulement pour une période de 60 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-586

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À
L'ÉCHANGE DE SERVICES EN MATIÈRE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ENTRE LES
VILLES DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN
SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville, approuvé par le ministère de la Sécurité publique, est entré en vigueur le 25 octobre 2020;

ATTENDU QUE les villes de la MRC de Thérèse-De Blainville désirent convenir d'une entente d'échange de services en matière de protection contre l'incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin de s'assurer le concours du service de sécurité incendie des autres villes lors de l'appel initial d'un incendie, lors d'une demande de renfort à l'appel initial ou lors d'une demande de couverture de territoire en caserne;

ATTENDU l'article 33 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'en matière de protection incendie, le citoyen se doit d'être en tout temps au centre des préoccupations des intervenants œuvrant au sein des services de sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'afin de constituer une force de frappe compatible avec une intervention efficace, le principe de la coordination régionale fait partie intégrante du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit, à l'aide de cette coordination régionale et lors de l'appel initial pour un incendie de risque faible ou moyen, de constituer une force de frappe minimale en mettant à contribution deux villes avec un maximum d'un (1) officier et de quatre (4) pompiers chacune;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit, à l'aide de cette coordination régionale et pour les risques faible et moyen, que la force de frappe soit constituée de 8 pompiers provenant de deux villes avec un délai d'intervention de 10 à 15 minutes et que, pour les risques élevé et très élevé, avec un maximum d'un (1) officier et de quatre (4) provenant d'une troisième ville soient ajoutés avec un délai d'intervention de 15 à 20 minutes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M^{me} Michèle Murray d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'**Entente intermunicipale relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie entre les villes de la MRC de Thérèse-De Blainville** dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-587

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'INTERVENTION D'URGENCE
AVEC OU SANS SINISTRÉS AVEC
L'ASSOCIATION DES POMPIERS
AUXILIAIRES DE LANAUDIÈRE-LAURENTIDES**

ATTENDU QUE l'organisme Aide aux sinistrés des Basses-Laurentides (A.A.S.B.L.) qui offrait un service d'entraide lors des interventions d'urgence et avec lequel le Service de la sécurité incendie avait un partenariat a cessé ses activités.

ATTENDU QU'il est nécessaire pour le Service de la sécurité incendie de continuer à bénéficier de certains services lors d'interventions d'urgence, qui sont offerts aux sinistrés ou aux intervenants (pompiers, bénévoles de la sécurité civile, etc.);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M^{me} Michèle Murray d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le **PROTOCOLE D'INTERVENTION D'URGENCE AVEC OU SANS SINISTRÉS** avec **L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LANAUDIÈRE-LAURENTIDES (A.P.A.L.L.)**, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-588

VENTE DE VESTES PARE-BALLES

ATTENDU l'offre reçue de **TRIMAX SÉCURITÉ INC.** en date du 16 septembre 2021 pour l'acquisition de onze (11) vestes pare-balles usagées du Service de police.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M^{me} Michèle Murray d'autoriser la vente de onze (11) vestes pare-balles usagées, sans garantie, au montant de **50 \$ chacune, pour un total de 550 \$ plus les taxes applicables**, à l'agence autorisée **TRIMAX SÉCURITÉ INC.**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le produit de cette vente au poste budgétaire 02-212-02-650.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-589

**MANDAT À LA MRC-THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
PROJET DE LIAISON DU PARC LINÉAIRE
DU P'TIT TRAIN DU NORD AVEC LE
CORRIDOR AÉROBIQUE**

ATTENDU le projet visant à établir un lien cyclable entre le parc linéaire le P'tit Train du Nord et le Corridor aérobique;

ATTENDU QUE ce projet nécessitera des acquisitions, des travaux de construction, de réfection, de signalisation, de mise à niveau et de sécurisation, lesquels sont évalués à 7 000 000 \$ à être répartis à parts égales entre les huit municipalités régionales de comté de la région;

ATTENDU QUE la quote-part pour la Ville de Blainville serait de **218 750 \$**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette d'autoriser la **MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE** à agir pour et au nom de la Ville de Blainville dans le projet de liaison du Parc linéaire du P'tit train de Nord avec le Corridor aérobique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-590**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2019-099 P
PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION
ET SUPERVISION DU PROGRAMME DE TENNIS**

ATTENDU QUE par sa résolution **2019-11-641** adoptée le 12 novembre 2019, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **QUARANTE-ZÉRO INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et la supervision du programme de tennis pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « *deuxième* » année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette de renouveler le contrat de la compagnie **QUARANTE-ZÉRO INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et la supervision du programme de tennis pour l'année 2022, au montant de **68 275,99 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-748-10-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-591**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2017-069 P
SERVICES DE RÉPARATION SUR LE RÉSEAU
D'ÉCLAIRAGE DE RUES, PISTES CYCLABLES,
PARCS ET STATIONNEMENTS**

ATTENDU QUE par sa résolution **2017-12-663** adoptée le 12 décembre 2017, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LAURIN LAURIN (1991) INC.** pour les services de réparation sur le réseau d'éclairage de rues, pistes cyclables, parcs et stationnements, pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le contrat prévoit quatre (4) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « *quatrième* » année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Stéphane Dufour et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de renouveler le contrat de la compagnie **LAURIN LAURIN (1991) INC.** pour les services de réparations sur le réseau d'éclairage de rues, pistes cyclables, parcs et stationnements pour l'année 2022, au montant de **74 477,33 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-340-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-10-592**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-096 P
SERVICE DE CONCIERGERIE AU POSTE DE POLICE**

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-01-021** adoptée le 19 janvier 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ARMEX INC.** pour le service de conciergerie au poste de police pour une période de 52 semaines, soit du 31 janvier 2021 au 30 janvier 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « première » année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M^{me} Michèle Murray de renouveler le contrat de la compagnie **ARMEX INC.** pour le service de conciergerie au poste de police pour une durée de cinquante-deux (52) semaines, soit pour la période du 31 janvier 2022 au 30 janvier 2023, au montant de **58 021,19 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-820-00-531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-593

ACCÈS VÉHICULAIRE AU PROJET « ROSENBLOOM »
SITUÉ À ROSEMÈRE

ATTENDU QUE par sa résolution 2017-05-293, le conseil autorisait que le projet Rosenbloom, situé à Rosemère, soit desservi par les réseaux et services de Blainville;

ATTENDU QUE cet accord de principe était conditionnel à ce que le pont privé situé dans le projet « Rosenbloom » et donnant accès au chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse à Blainville soit uniquement utilisé comme voie piétonne et cyclable;

ATTENDU QUE l'entrée au projet des véhicules circulant vers l'est sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse n'aurait aucun impact sur la circulation;

ATTENDU QUE toutes les modifications requises pour concevoir ledit accès devront être réalisées par des professionnels reconnus et être approuvées par le Service du génie de la Ville de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'autoriser une modification à l'entente de principe concernant la desserte du projet « **ROSENBLOOM** » située à Rosemère de façon à permettre que le pont privé puisse être utilisé pour la circulation automobile, mais uniquement pour l'entrée au projet des véhicules circulant vers l'est sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, soit un sens unique de type «right in».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-594

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE PARTENARIAT ET CONTRIBUTION
FINANCIÈRE POUR L'OBSERVATOIRE DE LA GESTION
INTÉGRÉE DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN
DU CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE
EN INFRASTRUCTURES (CERIU)

ATTENDU QUE le **Centre d'expertise et de recherche en infrastructures (CERIU)** agit comme expert-conseil œuvrant à la pérennité des infrastructures municipales ;

ATTENDU QUE le **CERIU** a mis sur pied un **OBSERVATOIRE** dont la mission est d'exercer une vigie et d'identifier, de prioriser et de réaliser en partenariat des mandats de recherche sur les meilleures pratiques de gestion et d'intervention en matière d'espace public urbain afin qu'il soit adapté aux besoins évolutifs des différents usagers;

ATTENDU QUE le **CERIU** sollicite la participation financière de la **VILLE** à hauteur de 22 500 \$ sur trois ans (7 500 \$ par an) pour la réalisation des mandats de recherche et du fonctionnement de l'**OBSERVATOIRE**;

ATTENDU QUE la **VILLE** juge opportun de soutenir l'**OBSERVATOIRE** mis en place par le CERIU de façon à lui permettre d'affirmer son leadership en matière de gestion intégrée de l'espace public urbain et l'aider financièrement ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Stéphane Dufour et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin :

- **D'AUTORISER** le directeur du Service du génie à signer pour et au nom de la Ville l'Entente de partenariat et contribution financière avec le **CERIU** pour l'**OBSERVATOIRE** de la gestion intégrée de l'espace public urbain;
- **DE DÉLÉGUER** le directeur du Service du génie à titre de représentant de la ville de Blainville sur le comité scientifique de l'**OBSERVATOIRE**;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service des Finances et trésorière à verser la contribution financière et à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-412-00-683.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-595

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SG2019-051 P
CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX
RUE OMER-DESERRES

Il est proposé par M. Stéphane Dufour et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'accepter les **directives de changement N^{os} 86 et 119 à 126**, au montant total de **233 322,30 \$ taxes incluses**, préparées par la firme **ARCHIPEL ARCHITECTURE INC.** dans le cadre du projet de construction des Ateliers municipaux, payable à l'entreprise **GROUPE GEYSER INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1570-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-596

RÉSILIATION DE CONTRAT
DOSSIER 7210-2019-056-CQ
SORTIE 24 DE L'AUTOROUTE 640
DÉVELOPPEMENT MIXTE
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DES MATÉRIAUX

ATTENDU QUE par sa résolution 2020-06-276 adoptée le 9 juin 2020, le conseil acceptait la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **GROUPE ABS INC.** pour le contrôle de la qualité et des matériaux dans le cadre du projet de développement mixte de la sortie 24 de l'autoroute 640, au montant de **56 518,72 \$ taxes incluses**;

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour le contrôle de la qualité et des matériaux du projet de développement mixte de la sortie 24 de l'autoroute 640 était basé sur des plans et devis qui ont par la suite été grandement modifiés par le déplacement de l'accès à l'école Montessori et le réaménagement des bretelles de la sortie 24 de l'autoroute 640 Est;

ATTENDU QUE l'échéancier de réalisation des travaux a été reporté de deux (2) ans;

ATTENDU QU'il y a lieu de résilier le contrat de contrôle de la qualité et des matériaux dans le cadre du dossier 7210-2019-056 et de retourner en appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par M^{me} Liza Poulin de résilier le contrat **7210-2019-056-CQ** accordé à la firme **GROUPE ABS INC.** par la résolution 2020-06-276.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-597

RÉSILIATION DE CONTRAT
DOSSIER 7210-2019-056-SUR P
SORTIE 24 DE L'AUTOROUTE 640
DÉVELOPPEMENT MIXTE
SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ATTENDU QUE par sa résolution 2020-06-277 adoptée le 9 juin 2020, le conseil acceptait la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **FNX-INNOV INC.** pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de développement mixte de la sortie 24 de l'autoroute 640, au montant de **187 702,44 \$ taxes incluses;**

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour la surveillance des travaux du projet de développement mixte de la sortie 24 de l'autoroute 640 était basé sur des plans et devis qui ont par la suite été grandement modifiés par le déplacement de l'accès à l'école Montessori et le réaménagement des bretelles de la sortie 24 de l'autoroute 640 Est;

ATTENDU QUE l'échéancier de réalisation des travaux a été reporté de deux (2) ans;

ATTENDU QU'il y a lieu de résilier le contrat de surveillance des travaux dans le cadre du dossier 7210-2019-056 et de retourner en appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par M^{me} Liza Poulin de résilier le contrat **7210-2019-056-SUR P** accordé à la firme **FNX-INNOV INC.** par la résolution 2020-06-277.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-598

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE
MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES
EAUX DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE

ATTENDU QUE la **Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville** fut constituée par l'*Entente intermunicipale autorisant la création d'une régie intermunicipale relativement à la construction et à l'exploitation d'un système commun d'assainissement des eaux usées* (l'Entente intermunicipale) conclue le 15 mai 1995 entre les villes de Blainville et Sainte-Thérèse;

ATTENDU QUE cette entente, d'une durée de 25 ans, est entrée en vigueur le 15 juillet 1995, suite à sa publication à la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a fait parvenir à la Ville de Sainte-Thérèse, le ou vers le 24 avril 2019, un avis de résiliation de l'Entente intermunicipale, et ce, en vue de renégocier une nouvelle entente;

ATTENDU QUE l'article 468.49 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), prévoit que les villes membres de la Régie disposent d'un délai de trois (3) mois, après la fin de l'entente, pour la renouveler ou adopter une nouvelle entente prévoyant le maintien de la Régie;

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale fut prorogée par décision de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 18 janvier 2021, jusqu'au 30 octobre 2021;

ATTENDU QUE les parties ont participé à un exercice de médiation, au sortir duquel elles ont manifesté leur engagement en faveur du maintien à long terme et du renouvellement de la Régie;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir dans une entente les conditions et modalités de maintien et de renouvellement de la Régie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jean-François Pinard et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l'**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-599

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE
À LA DESSERTÉ DES NEIGES USÉES ENTRE
LES VILLES DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE**

ATTENDU la négociation entre les villes de Sainte-Thérèse et Blainville afin de modifier l'entente constituant la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville adoptée en 1995;

ATTENDU QUE cette entente fut modifiée en 2002 pour y ajouter un volet concernant l'établissement et la gestion d'un site pour la disposition des neiges usées;

ATTENDU la décision des deux villes de ne garder en Régie que le volet concernant l'assainissement des eaux usées et d'exclure le volet concernant le site de neiges usées;

ATTENDU la volonté de la Ville de Blainville de rapatrier le site de neiges usées, de le gérer et de desservir la Ville de Sainte-Thérèse pour la disposition de ses neiges usées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jean-François Pinard et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l'**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DESSERTÉ DES NEIGES USÉES ENTRE LES VILLES DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-600

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONSEILLER SANTÉ, SÉCURITÉ ET
MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Patrick Marineau de confirmer l'embauche de **M^{me} Anik Cardinal** au poste cadre permanent de « *Conseillère santé, sécurité et mieux-être au travail* » au Service des ressources humaines, à compter du 25 octobre 2021, et ce, conditionnellement à la réussite des tests médicaux et psychométriques et de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-10-601

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT
SERVICE DE L'URBANISME ET DE
L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

Il est proposé par M. Patrick Marineau et appuyé par M. Stéphane Bertrand de confirmer l'embauche de **M. Antoine Bergeron-Tremblay** au poste permanent d'« *Inspecteur en bâtiment et en environnement* » au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, rétroactivement au 27 septembre 2021, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2021-10-602

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-François Pinard et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que la séance soit levée à 22 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Richard Perreault

MAIRE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER